

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 20 novembre 2015**

**Convocation du 16 novembre 2015**

**Nombre de conseillers en exercice : 10**

**Nombre de conseillers présents : 9**

**Nombre de suffrages exprimés : 9** en application des articles L 2121-10 et R 2121-7, L 2121-17, L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.

L'an Deux Mille Quinze, le Vingt Novembre à 20H40, le Conseil Municipal de la commune d'Osselle s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Michel LARTOT, Maire, en session ordinaire du mois de novembre 2015.

**Présents :**

Michel LARTOT  
Anne OLSZAK  
Sandrine GRAPPEY  
Rachid KHELIFI  
Marlène GODAIN

Christophe BORDY  
Sylvie THIVET  
Damien BOUVERET  
Pascale BOILLOT

**Absents excusés :** Nicolas LAFFIN

**Secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du C.G.C.T. :** Anne OLSZAK

**Début de la séance à 20H40**

Avant de débiter la séance, Le Maire tient à présenter ses excuses pour le manque d'informations diffusé sur la fusion communale.

**1/ Approbation des comptes-rendus**

- Compte-rendu de la séance du 25 septembre 2015

**Voté à l'unanimité**

- Compte-rendu de la séance du 28 octobre 2015

**Vote : POUR : 5    CONTRE : 2    ABSTENTION : 2**

**2/ Décision Modificative n° 2 du budget eau 2015**

Le Maire expose que les travaux relatifs au surpresseur ont été inscrits au budget primitif au compte 2156. Ces travaux étant à réaliser sur l'année 2015 et 2016, il convient de les inscrire dans un compte de travaux en cours, au compte 2315.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide de modifier comme suit le budget communal :

**Décision Modificative n° 2 Budget Eau**

---

<b>Compte D 2156</b>	<b>- 41.000 €</b>
<b>Compte D 2315</b>	<b>+ 41.000 €</b>

Suite à cette décision Modificative n° 2 les résultats du budget Eau sont inchangés :

Section d'investissement : 59.971 € en dépenses et en recettes

Section de fonctionnement : 43.710 € en dépenses et en recettes

**Vote : Décision adoptée à l'unanimité**

### **3/ Décision Modificative n° 1 du budget assainissement 2015**

Le Maire expose qu'il n'est pas nécessaire d'encaisser une subvention de la commune dans le budget assainissement 2015. En effet, si les recettes ont été réalisées conformément aux prévisions budgétaires, les dépenses de fonctionnement ont été moins importantes.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide de modifier comme suit le budget assainissement :

#### **Décision Modificative n° 1 Budget Assainissement**

---

<b>Compte R 774</b>	<b>- 2.396 €</b>
<b>Compte D 615</b>	<b>- 2.396 €</b>

Suite à cette décision Modificative n° 1 les résultats du budget Communal sont les suivants :

Section d'investissement : 66.127 € en dépenses et en recettes

Section de fonctionnement : 27.071 € en dépenses et en recettes

**Vote : Décision adoptée à l'unanimité**

### **4/ Décision Modificative n° 2 du budget communal 2015**

Suite à la précédente décision modificative n° 1 du budget assainissement décidant de ne pas encaisser de subvention de la commune, le Conseil Municipal décide de supprimer cette subvention au service assainissement, d'augmenter d'autant les crédits des chapitres 012 et 65, et modifie comme suit le budget communal :

#### **Décision Modificative n° 2 Budget Communal**

---

<b>Compte D 657364</b>	<b>- 2.396 €</b>
<b>Compte D 6531</b>	<b>+ 700 €</b>
<b>Compte D 6413</b>	<b>+ 1.696 €</b>

Suite à cette décision Modificative n° 2 les résultats du budget Communal sont inchangés :

Section d'investissement : 145.544 € en dépenses et en recettes

Section de fonctionnement : 359.488 € en dépenses et en recettes

**Vote : Décision adoptée à l'unanimité**

### **5/ Avenant n°1 – Modification de tracé sur le terrain – circuits pédestres et VTT**

Il y a eu une modification concernant le tracé du circuit pédestre sur les Roches et du circuit VTT n° 117 au niveau de la forêt de Torpes.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°1 qui modifie le tracé.

**Vote : Décision adoptée à l'unanimité**

### **6/ Demande de subvention à la CAF – Espace multi-activités sport et loisirs**

Le Maire présente le projet de la commission Tourisme, Loisirs et Culture de créer, au niveau de la rue des Raies à Osselle, un espace multi-activités sport et loisirs comprenant un terrain combinant tennis/basket/hand, un terrain de pétanque ainsi qu'une aire de jeux pour enfants.

Le Maire sollicite l'aide financière de la CAF pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire :

- S'engage à réaliser et à financer les travaux nécessaires à la réalisation du projet.
- S'engage à réaliser les travaux dans les deux ans suivant la date de notification de la décision attributive de subvention.
- Le montant des travaux (devis avant appel d'offres) est estimé à 75 021,04 € HT soit un montant TTC de 90 025,25 €.
- Le Conseil Municipal se prononce sur le plan de financement suivant :

- Fonds libres : 23 025,25 €
- Emprunts : 45 500,00 €
- Subvention C.D. : 17 000,00 €
- Subvention CAF : 4 500,00 €

- Le Conseil Municipal sollicite en conséquence l'aide financière de la CAF.

**Voté : à l'unanimité**

### **7/ Demande de subvention – Réserve parlementaire– Espace multi-activités sport et loisirs**

Le Maire présente le projet de la commission Tourisme, Loisirs et Culture de créer, au niveau de la rue des Raies à Osselle, un espace multi-activités sport et loisirs comprenant un terrain combinant tennis/basket/hand, un terrain de pétanque ainsi qu'une aire de jeux pour enfants.

Le Maire sollicite l'aide financière de Monsieur le Sénateur du Doubs, Jacques Groperrin pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire :

- S'engage à réaliser et à financer les travaux nécessaires à la réalisation du projet.
- S'engage à réaliser les travaux dans les deux ans suivant la date de notification de la décision attributive de subvention.
- Le montant des travaux (devis avant appel d'offres) est estimé à 75 021,04 € HT soit un montant TTC de 90 025,25 €.
- Le Conseil Municipal se prononce sur le plan de financement suivant :
  - Fonds libres : 23 025,25 €
  - Emprunts : 45 500,00 €
  - Subventions : 21 500,00 €

- Le Conseil Municipal sollicite en conséquence l'aide financière de Monsieur le Sénateur du Doubs.

**Voté : à l'unanimité**

### **8 / Questions diverses**

- Monsieur Humbert remercie le Conseil Municipal pour le muret de sécurité installé dans le virage du hameau d'Arenthon.

- Visite le 16 novembre 2015 chez le Secrétaire Général du Préfet. Celui-ci confirme la nécessité de voter la fusion communale avant le 01/01/2016.

- Pierre Valence a démissionné de son poste de consultant extérieur à la commission du bois.

Le Maire donne la parole au public : aucune question ni remarque de sa part.

**Levée de séance : 21H00**

Michel LARTOT, Maire

